

Jeudi 19 mai 2022

Chambre médicale

Ordre du jour provisoire

- Accueil, communications
- Communications de l'ISFM
- Rapports annuels 2021
- Comptes annuels 2021
- Octroi des décharges
- Rapport de la CdG selon le mandat de la ChM du 7 octobre 2021
- Confirmation des déléguées et délégués nommés à l'AD et de leurs suppléantes et suppléants
- Affiliation à une organisation de base
- Modifications des Statuts
- Modifications du Règlement d'exécution
- Modifications du Code de déontologie
- Reprise des directives de l'ASSM «Attitude face à la fin de vie et à la mort»
- Charte – La santé des autres dépend de la nôtre
- Révision des directives anticipées de la FMH
- Travaux concernant le nouveau financement de la collecte des données par les médecins: information
- TARDOC: révision du tarif ambulatoire
- Informations du Comité central et du Secrétariat général
- Divers

Délai pour déposer un point à l'ordre du jour
Tout nouveau point à l'ordre du jour: doit être communiqué
à la division Administration coordonnée et état-major
(direction[at]fmh.ch) d'ici au 13 avril 2022.